

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 43 (1970)

Heft: 1

Artikel: Etude en vue du développement du Pays-d'Enhaut

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126810>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etude en vue du développement du Pays-d'Enhaut

20

Périodiquement des cris d'alarme sont lancés dans la presse, discutés dans divers groupements et dans la population, concernant la baisse toujours accrue du chiffre de notre population, de la stagnation de notre tourisme face à la montée fulgurante d'autres stations, du besoin enfin de créer d'autres sources de revenus dans notre vallée.

Un fait, dont l'importance pourrait être de longue portée, est intervenu durant cette année 1969. Dès le printemps, une commission nommée par la Municipalité de Château-d'Œx a eu pour tâche de définir et de déterminer le cadre et les têtes de chapitre d'une étude générale du développement de la région. Cette commission, présidée par M. Jean Chevallaz, réunissait des membres représentatifs de la population et des divers intérêts régionaux: 2 agriculteurs, 1 avocat, 1 architecte, 1 représentant de l'Office du tourisme, 1 représentant de la Société industrielle et commerciale, 3 représentants des autorités locales.

La commission, qui a œuvré durant tout l'été, a procédé à de nombreux échanges de vues sur les problèmes se posant actuellement au Pays-d'Enhaut; divers membres ont eu l'occasion de rencontrer des représentants des pouvoirs publics cantonaux, des communes et régions

voisines, des milieux touristiques et des sociétés de transports pouvant être intéressés à une étude régionale. Une certaine documentation a été réunie pour étayer la discussion. Des contacts précis ont été établis avec des organismes pouvant se charger, le cas échéant, d'une étude approfondie de divers problèmes. Le résultat de ce travail, sous forme d'un rapport d'une trentaine de pages, a été soumis à la Municipalité de Château-d'Œx. Il vient enfin d'être discuté par les autorités des trois communes du district réunies pour l'occasion en compagnie de représentants des pouvoirs publics cantonaux et de la Commission d'étude.

Les municipalités largement représentées se sont prononcées sans réserve pour une étroite collaboration en vue d'une étude régionale dont les modalités seront discutées ultérieurement.

Soucieuses d'informer la population du travail en cours et des buts visés, les autorités locales désirent présenter un aperçu de ce rapport, des conclusions qui s'imposent, ainsi que des dépenses qu'il entraînerait.

Inventaire des problèmes

Une étude approfondie de la situation économique et

Relation entre les investissements et les frais de fonctionnement

Ici, Olavi Lindblom a mis en garde contre l'utilisation de matériaux de qualité inférieure pour réduire les dépenses, s'il doit en résulter une augmentation des frais de réparation annuels. Il ne devrait pas être permis de construire, de propos délibéré, des bâtiments de qualité inférieure qui deviendront coûteux, avec le temps. Il faut faire attention à la proportion des dépenses de réparation rapportées aux dépenses de réalisation. C'est un facteur très important, au point de vue économique, tant pour les individus que pour la collectivité.

Influence de l'industrialisation sur l'économie de la construction

De l'avis du conférencier, l'industrialisation du bâtiment constitue le seul moyen sûr, s'il en est, de diminuer les prix. Cette forme de construction peut ouvrir les frontières à des courants commerciaux internationaux et aussi, ouvrir la voie à des séries de fabrication d'une durée et d'une importance qui sont la condition préalable de l'industrialisation du bâtiment.

Les perspectives d'avenir esquissées en matière de conception de logements ne peuvent pas être réalisées immédiatement. Même les habitants des pays les plus prospères doivent formuler leurs demandes et leurs aspirations dans le cadre des possibilités de l'économie tant nationale que privée. Nous devons admettre que la production nouvelle ne sera capable que lentement de modifier dans leur totalité la qualité et la présentation des logements.

Une coopération étroite doit être instaurée entre les pouvoirs publics, les urbanistes et les usagers. Ces derniers seront, peut-être, plus disposés à payer un loyer plus élevé lorsqu'ils sauront comment se présentent les dépenses totales pour l'habitation, tandis que les urbanistes seront mieux placés pour essayer d'obtenir des solutions meilleur marché lorsqu'ils réaliseront le grand rôle que joue le bâtiment dans les économies nationale et privée.

BUILD INTERNATIONAL
(Cahiers du CSTB, oct. 69)

¹ Bordereau des prix et conventions salariales.

sociale est une tâche importante et urgente pour le Pays-d'Enhaut. Les résultats de cette étude permettront de mieux envisager l'avenir en prévoyant des solutions propres à assurer l'essor de la région. Aucun élément pouvant constituer la vie économique et sociale de la région ne peut être laissé de côté. C'est pourquoi la commission a commencé par établir une liste des problèmes méritant d'être examinés dans l'étude régionale.

Statistiques

Si le chiffre de la population, pour la commune de Château-d'Œx, ne varie que faiblement, le problème de l'exode des jeunes est mis en évidence. Les enfants nés de 1941 à 1953 sont au nombre de 410. 171 sont encore inscrits au registre des habitants de la commune, 238 travaillent actuellement à l'extérieur, sans avoir trouvé au Pays le travail qui leur convenait. Il est à relever cependant que l'on doit « importer » de la main-d'œuvre (même qualifiée) dans de nombreux secteurs. Une « photographie » du Pays-d'Enhaut actuel, complète et détaillée, donnera donc un premier élément indispensable pour trouver les remèdes et les solutions qui s'imposent.

Aménagement du territoire

Ce chapitre revêt aujourd'hui une importance considérable. Le plan d'extension et son règlement actuellement en vigueur sur la commune de Château-d'Œx se caractérise par des éléments positifs nombreux, tout en faisant ressortir des problèmes et en soulevant des questions diverses: zones agricoles, constructions de grands volumes, eau potable, routes, etc.

Equipement touristique et sportif

Le mouvement d'affaires créé par le tourisme (hôtellerie, sport, commerce, industrie, agriculture) est estimé officiellement à 71 fr. 30 par nuitée dans le canton de Vaud. Si l'on admet pour la commune de Château-d'Œx un chiffre moyen de 50 fr. par nuitée, cela nous donne un total de 15 millions de francs de revenu brut pour l'année 1968. Ce chiffre peut sembler élevé; il est cependant maigre par rapport à ce qu'il devrait être. Des études précises pourraient donner une vue objective des besoins futurs, de l'ordre d'urgence des investissements et des réalisations dans le cadre des activités du tourisme de l'avenir. Celui-ci est en effet l'objet d'une refonte complète sur le plan mondial. Un développement rationnel de cette première industrie de la région ne saurait l'ignorer.

Agriculture

Celle du Pays-d'Enhaut est indiscutablement une des plus évoluées des régions de montagne. La compétence et les capacités de nos paysans dans l'élevage sont sensiblement au-dessus de la moyenne. La surface moyenne du domaine est de 670 ares (soit environ 30 matins, ce qui est trop faible). De l'avis de divers milieux agricoles, une diminution sensible du nombre d'exploitations paraît inévitable, ayant pour conséquences un étalement des frais généraux et une utilisation plus rationnelle de l'équipement de chaque entreprise. Des 210 exploitants actuels de la commune de Château-d'Œx, 58 n'ont d'ailleurs pas de succession directe assurée, ce qui devrait avoir pour conséquence un regroupement des terres en un peu plus de 100 exploitations d'ici douze à quinze ans. Il importe

pour cela de mener une politique de sauvegarde des terrains agricoles les mieux situés, but que vise l'aménagement du territoire avec l'aide des intéressés.

Activités diverses

On ne saurait parler pour le Pays-d'Enhaut que d'une activité touristique et agricole. Il est en effet nécessaire de tout mettre en œuvre pour maintenir une population active dans le district si l'on veut conserver tous les équipements en hommes, en moyens, en institutions que cela suppose. S'il paraît difficile d'accorder trop d'importance et de mettre trop d'espoir dans un *développement industriel* important, rien ne doit être négligé pour un encouragement dans cette voie; il est tout aussi nécessaire de favoriser l'*artisanat* (peut-être mieux dans nos cordes) et de développer divers *commerces* possibles. Ces secteurs participeront en effet à maintenir une population résidente nécessaire à la vie de notre vallée. Le nombre de la population résidente déterminera aussi l'étude du *problème scolaire* qui risque de se poser pour l'avenir (soit dans son maintien ou vers son développement), ainsi que de toutes les sortes d'*établissements sociaux, culturels, administratifs, etc.*

Problèmes juridiques

Quatre stations suisses ont, à notre connaissance, réalisé un plan d'aménagement valable. Ce sont: Pontresina, Celerina, Flims, Loèche-Les-Bains. C'est de ces exemples que le Pays-d'Enhaut devrait s'inspirer.

L'étude (ce sera une nécessité imposée par l'Etat) devra s'étendre à l'ensemble du Pays-d'Enhaut. A notre avis, ce n'est peut-être pas encore suffisant. En effet, dans le domaine touristique entre autres, nos préoccupations débordent sur le territoire du Gessenay (nos rapports avec Gstaad sont déjà étroits) et sur les communes d'Ormont-Dessus et Dessous afin de créer le circuit Pays-d'Enhaut, col du Pillon, col des Mosses. Cela entre d'ailleurs dans les désirs du touriste actuel, lequel n'exige plus un hôtel ou une station, mais bien une région.

Pour être certain de l'efficacité et surtout de la réalisation des objectifs que l'étude aura déterminés, il est indispensable de concevoir une coordination étroite des communes entre elles, sous une forme juridique à déterminer. Dans ce but, diverses solutions peuvent être envisagées, l'essentiel étant que la forme choisie soit adaptée aux objectifs que l'on s'est fixés.

Les problèmes soumis à l'étude sont complexes; ils exigent une connaissance profonde de leurs caractéristiques. Il sera donc nécessaire de recourir à la collaboration de spécialistes. Mais il est tout aussi nécessaire de s'assurer de l'appui des divers milieux économiques et sociaux de la région. Cette solution permet ainsi une information continue de l'avancement des travaux, de leur coordination entre tous les secteurs envisagés et la population, tant il est vrai que chacun est concerné par l'aménagement régional.

L'organisation de cette étude est plus stricte que la première phase (Commission intercommunale). Sa durée est d'environ une année et subsidiée également à 50% par l'Etat. Un plan directeur n'a pas force de loi. Il est cependant le canevas guidant les municipalités dans l'élaboration des plans de zones et plans d'extension communaux.

La pratique de l'aménagement régional repose-t-elle sur des fondements théoriques suffisants?

Quelques expériences des pays de l'Europe de l'Est
par Laurent Bridel, géographe

22

A un moment où les problèmes d'aménagement du territoire deviennent des thèmes d'importance nationale, ne serait-ce déjà que par la préparation d'une loi fédérale et l'élaboration de principes conducteurs (« Leitbilder »), il n'est pas inutile de revenir sur les buts et les méthodes de l'aménagement régional. La publication, en Pologne, de deux fascicules consacrés, de manière très générale, à la planification régionale nous en fournit l'occasion¹. Disons tout de suite que le statut du sol qui est l'autre sujet essentiel, propre à animer les discussions fondamentales pendant de longues années encore, ne fera pas l'objet de cette chronique.

Dans un bref mais intéressant article, Barbara Prandecka² s'attaque à la définition des buts et des critères de l'aménagement de l'espace; ces fins sont de trois ordres, social (tendre vers une plus grande égalité dans les conditions de vie), productif (atteindre un seuil optimal) et biologique

(conserver la nature). En fait, il n'est guère possible d'utiliser les mêmes critères en administrant l'espace, selon que l'on se place au niveau du monde ou à celui d'une commune. Au niveau du monde – il est bon de le rappeler à un moment où de nombreuses « nuisances » atteignent des proportions internationales – il s'agit avant tout de préserver les conditions de vie de l'être humain. A l'échelon de la nation, où les conflits s'entrecroisent, entre les forces nationales et les forces locales d'une part et entre les besoins de chaque branche d'activité et ceux de chaque région d'autre part, la valeur de l'espace devrait être estimée en commençant par les sites tellement exceptionnels qu'il ne peut leur être attribué de prix économique; ces évaluations serviraient de base à toute l'action politique. Aux niveaux régional et local, il s'agit de répondre du mieux possible aux nécessités de la vie des populations résidentes.

Il ne paraît pas opportun d'entrer ici dans tous les détails de la *planification régionale* polonaise, la plus fréquemment citée dans les deux ouvrages recensés, car nous n'avons pas d'expérience dans le domaine de la régionalisation d'une planification nationale. Cependant, sur deux points, les apports polonais nous fournissent d'utiles éclaircissements: l'application des plans régionaux et la formation des aménagistes. Selon J. Krucz³, la loi polonaise prévoit que le plan régional est obligatoire. En fait, il n'en est rien, car, établi pour une période de quinze à vingt ans, il est trop détaillé pour que, le moment venu, la décision locale puisse cadrer avec le contexte. Quelle sera, en Suisse, la relation correcte entre le degré de contrainte d'un plan et la durée de sa validité? La réponse est d'autant plus malaisée à donner que la spéculation sur les terrains peut

Il dégage les grandes lignes de la politique à suivre en matière de développement.

Plans d'extension communaux

La commune de Château-d'Œx est déjà dotée d'un tel instrument. Il serait probablement à revoir et à accorder aux conclusions d'un plan directeur du district. Il n'entre pas dans les attributions de la commission de préjuger si les communes de Rougemont et Rossinière devraient envisager cette étude par la suite, ce problème étant de la compétence de ces communes seulement.

Etudes spéciales

Les urbanistes du plan d'aménagement régional recommandent d'avoir recours, dans les secteurs différents (tourisme, agriculture, industrie) à des spécialistes avec qui ils peuvent collaborer (Bureau de recherches touristiques, Chambre vaudoise d'agriculture et vulgarisation agricole, etc.). L'une des spécialités est, entre autres, l'étude des *domaines skiables*.

Deux bureaux spécialisés ont été contactés. Il semble en effet urgent, face au développement actuellement à l'étude chez nos voisins, de s'assurer que les installations qu'ils prévoient, aussi bien que celles que nous préconisons, n'entrent pas en concurrence, mais au contraire

puissent se compléter. Tel est en effet le vœu du skieur d'aujourd'hui.

Une première phase de cette étude pourrait comprendre le secteur approximatif La Braye – L'Étivaz – Monts-Chevreuils – Hongrin – Lécherette – Les Mosses et pourrait se faire durant cette prochaine saison. Elle serait également subsidiée à 50% par l'Etat. Il paraîtrait logique que le solde soit en partie pris en charge par les moyens de remontées mécaniques des régions concernées, ainsi que par les bénéficiaires de l'extension proposée: moyens de transports, restaurants, hôtels, etc.

Conclusions

L'avis unanime de la commission est de recommander la mise en chantier immédiate de deux volets de l'étude proposée:

- l'étude prospective générale* (confiée au bureau Urbanplan);
- l'étude du domaine skiable* (confiée à l'un des spécialistes déjà contactés).

Il paraît en effet nécessaire de savoir où nous allons tous ensemble, plutôt que de risquer de décider d'aller plus en avant, mais dans des directions opposées. Le temps est à la collaboration étroite, face aux régions qui se développent d'une façon tentaculaire et qui nous opposent une concurrence toujours plus grande.